

Séance du Conseil municipal du 7 décembre 2023

Date de la convocation du Conseil municipal : 1^{er} décembre 2023

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 25

L'an deux-mille vingt-trois et le sept décembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

17 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIIS		GARABED
DONZELOT			
MARILLIER	MARIE-BROUILLY		DELORME
		SOUGH	MAITRE
	DOUCET	BARRAL	PATOUILLARD
RIVET			

10 Membres absents excusés :

DORVEAUX	COUVRAT	EYNARD	SEGUIN
GIRIN	HODZIG	MICHAUX	MANTOUX
MOULARD	BEGUE		

08 Pouvoirs :

COUVRAT	Donne pouvoir à	COMMUN
EYNARD	Donne pouvoir à	SEDDAS
SEGUIN	Donne pouvoir à	DAUPHIN-GUTIERREZ
GIRIN	Donne pouvoir à	KOUZOUPIIS
HODZIG	Donne pouvoir à	GARABED
MICHAUX	Donne pouvoir à	JASSERAND
MANTOUX	Donne pouvoir à	SOUGH
BEGUE	Donne pouvoir à	MARILLIER

Délibération n° 20231207-010 / 7.5.3

PRIX DE LA MUNICIPALITE 2023

Il est rappelé que, comme chaque année, le Prix de la Municipalité est décerné à une ou plusieurs associations qui proposent un projet particulièrement innovant et intéressant et présentant un intérêt communal. Le montant global du Prix de la Municipalité s'élève à 900euros.

La commission municipale composée des membres de la Commission Sport et Vie Associative s'est réunie lundi 27 novembre, à 18h00 afin d'étudier les dossiers qui lui ont été transmis par les différentes associations sportives et culturelles.

Après études des différents dossiers, la Commission propose de répartir le montant du Prix de la Municipalité entre les deux associations suivantes :

⇒ Une enveloppe de 500€ à l'association « Stella Canta », dont le projet est d'offrir à la population marcyloise un concert. L'enjeu est de créer une dynamique entre l'ensemble vocal Stella Canta et l'Eole de Musique de Marcy Charbonnières et permettre ainsi de faire découvrir aux élèves de l'école de musique l'univers du chant choral.

⇒ Une enveloppe de 400€ à l'association « ASMC Handball ». Celle-ci souhaite impulser trois objectifs sur le territoire : renforcer la communication du club ; inciter la population de Marcy l'Etoile à la pratique sportive associée à une alimentation et une vie saine ; initier et mettre en œuvre le conseil consultatif des jeunes féminines.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- **VALIDE** les propositions de la commission Sport et Vie Associative pour le Prix de la Municipalité 2023 ;
- **AUTORISE** le versement du prix d'un montant de 900€ qui sera réparti comme suit entre les deux associations lauréates suivantes :
 - 500€ pour Stella Canta ;
 - 400€ pour l'ASMC Handball ;
- **PRECISE** que les crédits suffisants sont inscrits à l'article 6714 du budget primitif 2023.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Loïc COMMUN.



Le secrétaire de séance,
Chantal MAITRE.